

## ASSAINISSEMENT

### COMMUNIQUÉ DU MAIRE

Concernant l'assainissement, quelques précisions s'imposent.

Dès 2018, la commune s'est engagée dans la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement (SDA) en mandatant un bureau d'études (coût de la prestation 114 170 € HT subventionnée à 50% par l'Agence de l'eau) pour identifier avec précision les anomalies constatées sur notre réseau et les dysfonctionnements de la station d'épuration notamment par un apport trop important d'eaux claires parasites en période de pluie.

Ce SDA était nécessaire avant d'entreprendre des travaux.

Bien que la capacité de la station ne soit pas en cause il apparaissait difficile de la mettre aux nouvelles normes actuelles en raison de son âge (plus de 40 ans).

Cependant, préalablement à l'engagement de ce SDA, la Commune a réalisé entre 2012 à 2019 environ 630 000 € de travaux et ou études (notamment bassin rétention espace Paul Eluard, travaux de chemisage réseaux, travaux sur station...).

En 2020, la Communauté d'agglomération du Grand Dole a pris la compétence assainissement.

A noter qu'au moment de ce transfert, une provision de 150 000€ inscrite en investissement au Budget Eau et assainissement communal a également été transférée au Grand Dole.

Notre SDA a été intégré à celui de l'agglomération pratiquement finalisé à ce jour malgré des retards, notamment dus à la crise sanitaire. Les résultats sont connus.

L'option de construction de nouvelles stations d'épuration, plus adaptées, plus performantes, a été retenue en priorité pour les communes de Damparis et de Tavaux (cas similaires). Pour Damparis dès 2022-2023.

C'est un investissement pérenne pour les 40 ou 50 ans à venir, la Commune sera dotée d'un équipement moderne et plus en adéquation avec la protection de l'environnement.

Vu le volume très important de travaux à réaliser ces prochaines années sur la quasi-totalité des communes du Grand Dole, ce dernier se voit contraint d'augmenter dès 2022 les taxes d'assainissement, très diverses d'une commune à l'autre, avec pour objectif une harmonisation d'ici 3 à 4 ans.

Un effort particulier est demandé à Damparis et Tavaux concernées par la construction d'une station ce qui paraît logique vu les coûts d'investissement.

Le conseil communautaire dans sa séance du 16 décembre 2021 a fixé les augmentations pour chaque commune. (voir tableau ci-joint concernant les communes en régie).

Pour les usagers et usagères de nos communes cette augmentation n'aura rien d'anodin sur la facture d'eau.

Le prix de l'eau qui inclut la taxe d'assainissement reste toutefois inférieur à la moyenne nationale et ceci pour une eau de qualité.

**ANNEXE : Redevances d'assainissement**

<i>Commune (Régie)</i>	<b>2021 (pour rappel)</b>		<b>2022</b>	
	<b>Part CAGD en € HT</b>		<b>Part CAGD en € HT</b>	
	<i>Part fixe</i>	<i>Part variable</i>	<i>Part fixe</i>	<i>Part variable</i>
Biarne	32,00	1,30	50,00	1,30
Brevans	60,00	1,55	50,00	1,62
Champagney	84,00	1,00	50,00	1,30
Champdivers	36,00	0,70	40,00	0,78
Champvans	50,00	2,19	50,00	2,19
Choisey	40,00	1,13	50,00	1,13
Damparis	36,00	0,70	50,00	1,20
Gevry	40,00	2,10	50,00	2,10
Gredisans	46,00	0,82	45,00	0,86
Lavans les Dole	46,00	2,72	50,00	2,68
Le Deschaux	15,00	1,25	50,00	1,10
Malange	0,00	1,77	50,00	1,52
Menotey	35,00	0,75	42,00	0,82
Moissey	30,00	0,90	47,00	0,93
Monnières	0,00	2,49	50,00	2,24
Peseux	19,00	De 0 à 80 m <sup>3</sup>	50,00	1,21
		1,60		
		Au-delà : 0,80		
Rainans	0,00	0,70	31,00	0,61
Romange	46,00	2,72	50,00	2,68
Sampans	35,00	2,82	50,00	2,69
Tavaux	36,00	0,70	50,00	1,20
Vriange	38,00	1,60	50,00	1,60